

1er octobre 2012

Ce communiqué ne peut pas être diffusé aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Succès de l'augmentation de capital d'Alstom portée à 350 millions d'euros

Alstom annonce aujourd'hui le succès de son placement privé portant sur 13 133 208 actions nouvelles, soit 4,45% de son capital avant l'opération et 4,26% après. Le prix de souscription s'est élevé à 26,65 euros par action, soit une décote de 4,40% par rapport au cours moyen pondéré en fonction des volumes sur les trois derniers jours.

L'augmentation de capital a été largement sur-souscrite, illustrant la confiance des investisseurs dans Alstom. En conséquence, Alstom a décidé d'étendre la taille de l'opération de 300 à 350 millions d'euros.

Le règlement-livraison des nouvelles actions interviendra le 4 octobre 2012. A la même date, ces nouvelles actions seront cotées sur Euronext Paris sur la même ligne que les actions Alstom existantes (Code ISIN FR0010220475). Ces nouvelles actions seront entièrement assimilées aux actions existantes Alstom.

A propos d'Alstom

Alstom est un des leaders mondiaux dans les infrastructures de production et de transmission d'électricité, ainsi que dans celles du transport ferroviaire. Le Groupe sert de référence avec ses technologies innovantes et respectueuses de l'environnement. Alstom construit les trains les plus rapides au monde et les métros automatiques offrant la plus grande capacité. Alstom fournit des centrales intégrées clés en mains, des équipements et services associés pour l'ensemble des sources d'énergie, dont thermiques (nucléaire, gaz, charbon...) ou renouvelables (hydro, éolien, solaire...). Alstom propose une vaste gamme de solutions pour la transmission d'électricité, en particulier dans le domaine des réseaux "intelligents" (smart grids). Alstom emploie 92 000 personnes dans une centaine de pays, a réalisé un chiffre d'affaires de 20 milliards d'euros et enregistré pour près de 22 milliards d'euros de commandes en 2011/12.

Contacts presse

Christine Rahard, Isabelle Tourancheau – Tél. : +33 1 41 49 32 95 / 39 95
christine.rahard@chq.alstom.com, isabelle.tourancheau@chq.alstom.com

Relations investisseurs

Emmanuelle Châtelain, Delphine Brault – Tél. : +33 1 41 49 37 38 / 26 42
emmanuelle.chatelain@chq.alstom.com, delphine.brault@chq.alstom.com

AVERTISSEMENT

Ce communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public dans un quelconque pays.

Ce communiqué ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'une offre de vente ou de souscription de valeurs mobilières en France. Les valeurs mobilières, objet du présent communiqué ne peuvent être et ne seront pas offertes au public en France, sauf à des investisseurs qualifiés et/ou à un cercle restreint d'investisseurs, chacun, agissant pour leur propre compte, tels que définis et conformément aux articles L. 411-2 et D. 411.1 à D. 411-3 du Code monétaire et financier.

Le présent communiqué est adressé et destiné uniquement aux personnes qui sont (i) des « investment professionals » (des personnes disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements) au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, l'« Ordonnance »), (ii) étant des personnes entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance, ou (iii) des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de titres financiers pourrait être légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « Personnes Concernées »). Ce communiqué est adressé uniquement à des Personnes Concernées et aucune personne autre qu'une personne concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce communiqué. Tout investissement ou activité d'investissement auquel le présent communiqué fait référence n'est accessible qu'aux Personnes Concernées et ne devra être réalisé qu'avec des Personnes Concernées.

Ce communiqué a été préparé sur la base du fait que l'offre des valeurs mobilières objet de ce communiqué sur le territoire de tout Etat Membre de l'Espace Economique Européen ("EEE") ayant transposé la Directive Prospectus (2003/71/CE) (chacun étant dénommé "Etat Membre Concerné") sera réalisée dans le cadre d'une dispense à l'obligation de publier un prospectus au titre de la Directive Prospectus, telle que transposée dans l'Etat Membre Concerné. Par conséquent, toute personne offrant ou ayant l'intention d'offrir dans l'Etat Membre Concerné les valeurs mobilières qui font l'objet du placement privé envisagé dans ce communiqué ne pourra le faire que dans des circonstances ne faisant naître aucune obligation pour Alstom ou pour l'un des Chefs de File et Teneurs de Livres Associés en charge du placement des valeurs mobilières, objet du présent communiqué, de publier un prospectus en vertu de l'Article 3 de la Directive Prospectus, tel que modifié par la Directive Prospectus Modificative (2010/73/UE) en relation avec cette offre. Ni Alstom ni les Chefs de File et Teneurs de Livres Associés en charge du placement des valeurs mobilières, objet du présent communiqué, n'ont autorisé, ni n'autoriseront, la réalisation de toute offre des valeurs mobilières, objet du présent communiqué dans des circonstances faisant naître une obligation pour Alstom ou pour tout Chef de File et Teneur de Livre Associé de ces valeurs mobilières de publier un prospectus dans le cadre de cette offre.

Ce communiqué est une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus pour les besoins des mesures applicables transposant la Directive 2003/71/EC.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre Etat. Les valeurs mobilières ne pourront être vendues ou offertes aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. Alstom n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué ou une partie de cette offre aux Etats-Unis ni d'effectuer une quelconque offre publique de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Ce communiqué ne peut pas être diffusé aux Etats-Unis.

La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Ce communiqué ne peut pas être diffusé au Canada, en Australie ou au Japon. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre valeurs mobilières aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.